

## ► Faits saillants

En octobre 2010, l'OIT a lancé le site web du Helpdesk pour les entreprises afin de centraliser l'ensemble des informations, outils pratiques et offres de formation relatives au respect des normes internationales du travail dans les activités des entreprises. On y trouve également les réponses aux questions adressées au Helpdesk, qui peuvent intéresser d'autres utilisateurs.

Le site web du Helpdesk du BIT pour les entreprises cumule **plus de 3,5 millions de visites**.



**50'000**

Visiteurs accèdent chaque mois au site web du Helpdesk du BIT pour les entreprises



**1'500+**

Questions qui ont reçu une réponse confidentielle de la part d'un expert



**22+**

Secteurs ont été mentionnés dans les demandes de renseignements adressées à l'équipe d'experts



► Pour plus de détails, consultez le rapport annuel du Helpdesk du BIT pour les entreprises

## ► L'Unité des entreprises multinationales et de l'engagement auprès des entreprises

L'Unité des entreprises multinationales et de l'engagement auprès des entreprises (MULTI) au sein du Département des entreprises durables est responsable de la promotion de la Déclaration sur les EMN. L'Unité soutient les États membres de l'OIT dans l'utilisation de la Déclaration sur les EMN comme cadre d'action tripartite pour identifier, discuter et traiter les défaillances et les opportunités relatives au travail décent dans les activités des entreprises, conformément aux rôles et responsabilités distincts et complémentaires du gouvernement, des partenaires sociaux et des entreprises. MULTI dirige les travaux de l'OIT sur la conduite responsable des entreprises et l'agenda sur les entreprises et les droits de l'homme en s'appuyant sur l'alignement des trois principaux instruments internationaux dans ces domaines: les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, la Déclaration de l'OIT sur les EMN et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises.

Par le biais du Helpdesk du BIT pour les entreprises, l'Unité travaille directement avec les entreprises qui cherchent à intégrer les principes contenus dans les normes internationales du travail et la Déclaration sur les EMN dans leurs politiques et opérations.

Organisation internationale  
du Travail  
Route des Morillons 4  
1211 Genève 22  
Suisse

Copyright © Organisation internationale du Travail 2023.



Organisation  
internationale  
du Travail

## Helpdesk du BIT pour les entreprises sur les normes internationales du travail

**Cherchez-vous des informations afin de mieux aligner des pratiques d'entreprises sur les principes des normes internationales du travail?**

**Cherchez-vous des conseils sur la façon de renforcer le respect des droits de l'homme des travailleurs dans le cadre d'une stratégie d'entreprise responsable, de pratiques d'approvisionnement durables ou de processus de diligence raisonnable?**

Explorez notre Helpdesk pour les entreprises où vous pourrez vous familiariser avec l'approche de l'OIT en matière de pratiques d'entreprises responsables et entrer en contact avec des experts de l'OIT !



► Découvrez le Helpdesk du BIT pour les entreprises et obtenez des réponses à vos questions.



## ► Maximiser la contribution positive des entreprises

Une bonne compréhension des principes contenus dans les normes internationales du travail est un des éléments essentiels permettant à une entreprise d'assumer sa responsabilité en matière de respect des droits de l'homme dans le cadre de ses activités.

Le Helpdesk du BIT pour les entreprises est destiné aux dirigeants et aux travailleurs des entreprises afin de mieux aligner leurs activités sur les normes internationales du travail ainsi que sur la Déclaration de l'OIT sur les EMN. Le Helpdesk du BIT pour les entreprises fournit des informations sur un large éventail de sujets liés au travail, tous basés sur la Déclaration de l'OIT sur les entreprises multinationales:

- Diligence raisonnable
- Liberté syndicale et droit d'organisation
- Négociation collective
- Non-discrimination et égalité
- Politique générale
- Promotion de l'emploi
- Salaires et prestations
- Sécurité de l'emploi
- Sécurité et santé au travail
- Temps de travail
- Travail des enfants
- Travail forcé

Le Helpdesk du BIT pour les entreprises n'aborde pas les obligations légales nationales des entreprises, ne fournit pas de conseils juridiques et n'approuve pas les initiatives des entreprises.



## ► Entrez en contact avec les experts de l'OIT!

L'équipe d'experts du Helpdesk du BIT pour les entreprises répond à des questions spécifiques sur la manière dont les entreprises peuvent aligner leurs activités avec les normes internationales du travail.

- La majorité des questions sont soumises par **des entreprises, des travailleurs et leurs représentants, des initiatives multipartites**, des organisations intergouvernementales, des agences gouvernementales, des organisations d'employeurs et des investisseurs.
- Le service d'assistance est **gratuit** et **confidentiel**. Les réponses sont en principe envoyées dans un **délai de 10 jours** ouvrables, sauf si la question est particulièrement complexe et nécessite un délai supplémentaire.
- Les questions jugées utiles pour une plus large audience sont reformulées sous forme de questions-réponses sur le site web du Helpdesk du BIT, avec une protection totale de l'identité de l'utilisateur.

## ► Parlez-en

Lorsqu'une entreprise et un syndicat conviennent de leur propre initiative de recourir aux services mis à disposition par le Bureau international du Travail pour se rencontrer et dialoguer librement, le Bureau leur offre la possibilité d'examiner en terrain neutre des questions d'intérêt mutuel. Le Bureau et les participants respectent le caractère rigoureusement confidentiel du processus de dialogue.

- Pour plus d'information sur ce processus, veuillez consulter la page web du Dialogue entre entreprises et syndicats et/ou contacter le Helpdesk du BIT pour les entreprises via [assistance@ilo.org](mailto:assistance@ilo.org).



## ► La Déclaration de l'OIT sur les EMN

La Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les EMN) est le seul instrument de l'OIT qui fournit des orientations pour encourager les entreprises à maximiser leurs contributions positives et à résoudre les difficultés dans le biais de leurs opérations et de leurs chaînes d'approvisionnement. Ces orientations reposent essentiellement sur les principes contenus dans les normes internationales du travail.

La Déclaration sur les EMN:

- Reflète le consensus des gouvernements, des employeurs et des travailleurs sur les **cinq domaines clés (politique générale, emploi, formation, conditions de travail et de vie et relations professionnelles)** où les contributions des entreprises peuvent avoir le plus grand impact social positif.
- Reconnaît les rôles distincts des gouvernements et des entreprises, ainsi que la manière dont les organisations d'employeurs et de travailleurs peuvent contribuer.
- Encourage le dialogue entre les entreprises multinationales (EMN), les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs sur des questions d'intérêt commun.
- Se concentre sur la cohérence des politiques et fournit des conseils détaillés aux entreprises en matière de politique sociale et de pratiques responsables dans le domaine du travail.
- Explique comment les gouvernements peuvent créer un environnement propice à l'optimisation de la contribution positive des entreprises.



- Pour en savoir plus sur la Déclaration de l'OIT sur les EMN afin d'obtenir des orientations sur la conduite responsable des entreprises et sur la façon dont les entreprises peuvent contribuer à la réalisation du travail décent (ODD 8) dans le cadre de leurs activités.